



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5360

Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2018

Direction Régulation Urbaine

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5360 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE  
AUTOMOBILE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE  
POUR L'EXERCICE 2018 ( DIRECTION RÉGULATION  
URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Cadre juridique**

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose :

*« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

*Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »*

Ce rapport :

- est examiné par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

La CCSPL de la Ville de Lyon a procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire de la fourrière automobile, au titre de l'exercice 2018, lors de sa séance du 27 novembre 2019.

**II - Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2018 - Principaux chiffres**

L'entreprise Assistance Automobile Lyonnaise (AAL) est la titulaire de cette délégation de service public depuis sa substitution à la SARL Centre Technique Dépannage Automobile (CTDA) le 1/10/2017, suite à l'avenant voté en Conseil municipal. L'année 2018 est donc la première année présentant un exercice comptable complet pour AAL. Le contrat de cette délégation court du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2019.

Pour l'année 2018, la société Assistance Automobile Lyonnaise a réalisé 18 907 enlèvements, chiffre en hausse de 4.7 % par rapport à l'année 2017 (18 065 enlèvements).

L'activité de la fourrière a généré en 2018 un chiffre d'affaires de 2 274 K€, en hausse de 9.4 % par rapport à l'exercice 2017 (2 079 K€), essentiellement grâce à la hausse du nombre de véhicules enlevés et des véhicules mis en destruction.

Les principales charges d'exploitation sont, dans l'ordre décroissant :

- les salaires et charges sociales, pour 944 K€ en nette augmentation par rapport à 2017 (744K€) ;
- la location des terrains et les redevances versées à la Ville qui s'élèvent à 548 K€;
- la location des véhicules, le carburant, et l'entretien, qui représentent le troisième poste de dépenses, pour 325 K€(259 K€en 2017).

Ce niveau d'activité a dégagé un résultat net déficitaire de 176 953 € après un précédent déficit de 17 042 € en 2017. La hausse du déficit provient essentiellement de l'augmentation des frais de personnel, due à l'embauche de trois salariés et aux conflits sociaux ; des coûts de gardiennage externalisés ; et de l'accroissement des frais de réparation des véhicules.

Au titre de l'année 2018, le délégataire a versé à la Ville une redevance fixe de 103 100 €

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1411-3 et L1413-1 ;

Vu ledit rapport ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

### **DELIBERE**

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité 2018 sur la délégation de service public de la fourrière automobile.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM